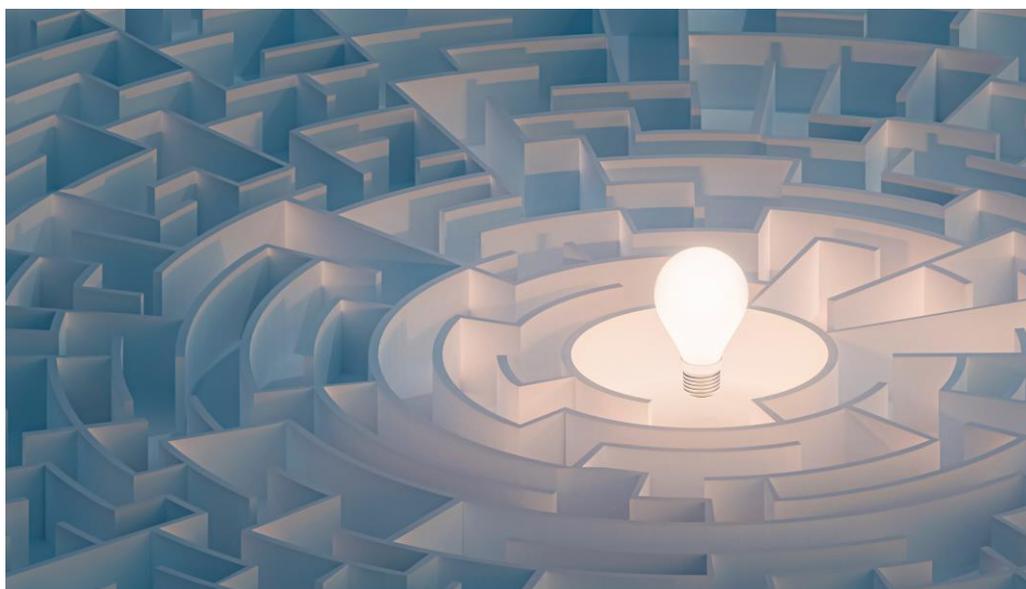




GUIDE COMPLET DU BILAN DE COMPETENCES



*Il est parfois nécessaire d'avoir un
éclairage extérieur pour trouver sa voie.*

*éclairage extérieur pour trouver sa voie.
Il est parfois nécessaire d'avoir un*

Centre de coaching et de bilans de compétences.



TOUS DROITS RESERVES - REPRODUCTION INTERDITE

Centre d'Affaires Matisse
10, avenue Henri Matisse
Entrée A - Espace 112
59300 AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
07 69 18 29 88

www.chrysalidbilan.fr
<https://www.facebook.com/Chrysalid59>
Siret : 831 340 435 000 21
NDA : 32 59 11332 59

Date de création du document : 09/08/2024
Date de maj.: 13/10/24

TOUS DROITS RESERVES



TABLE DES MATIERES

Objectifs du bilan	3
Résultats attendus	3
Pouvez-vous bénéficier d'un bilan de compétences ?	4
Infos +	4
Le handicap	5
Quelles sont les étapes de votre bilan de compétences ?	
Entretien d'information préalable (gratuit)	6
Phase préliminaire	7
Phase d'investigation	8
Phase de conclusion	9
Entretien post-bilan (à 6 mois)	10
Quelle est la durée et le coût de votre bilan ?	11
Où se déroule votre bilan de compétences ?	12
Quand se déroule votre bilan de compétences ?	12
Votre contact	12
Contexte juridique du bilan de compétences	13
Mon certificat QUALIOPi	14



LE BILAN DE COMPETENCES EN DETAIL

OBJECTIFS

Le bilan de compétences vous permettra de définir ou de valider un nouveau projet professionnel.

A partir d'éléments factuels tels que votre expérience professionnelle et extra-professionnelle, vos compétences, vos acquis, vos intérêts, vos contraintes, nous travaillerons à définir un projet fiabilisé.

Pour vérifier que le bilan soit bien la réponse adaptée à votre situation, je vous propose de nous rencontrer lors d'un premier entretien gratuit.

Je vous présenterai en détail le contenu du bilan, les modalités de prise en charge, nous vérifierons ensemble la pertinence de réaliser un bilan de compétences et cela vous permettra de choisir votre prestataire. En effet, vous allez passer du temps avec votre conseiller, vous allez lui parler de vous, il est donc primordial de vous sentir en confiance avec lui.

A l'issue de l'entretien, un compte-rendu reprenant l'ensemble des éléments vous sera transmis par mail.

Contactez-moi au 07 69 18 29 88 pour convenir d'un RDV, prenez RDV en ligne via mon site ou demandez un devis sur la plateforme du CPF.

RESULTATS ATTENDUS

Au terme de votre bilan, vous aurez mis en exergue l'ensemble de vos compétences personnelles et professionnelles.

Vous aurez analysé votre parcours et les choix de carrière que vous avez fait.

Grâce aux tests de personnalité et d'intérêts professionnels, à l'expression de vos valeurs, vous aurez un nouveau regard sur ce qui vous motive.

Vos contraintes personnelles et professionnelles seront prises en compte (restrictions liées à un handicap, zone géographique, temps de travail, ...).

Le marché de l'emploi sera étudié.

Dès lors, des rencontres avec des professionnels vous auront permis d'affiner votre objectif.

S'il s'avère nécessaire de suivre une formation, des recherches auront été effectuées pour répondre à vos exigences et besoins.

En résumé, vous aurez des données factuelles vous permettant de faire le choix nécessaire à votre épanouissement professionnel.



POUVEZ-VOUS BENEFCIER D'UN BILAN DE COMPETENCES ?

Toute personne peut bénéficier d'un bilan de compétences, quelle que soit votre situation :

Art. L6313-4 du Code du travail // Loi n° 2018-771 du 5.9.18 (JO du 6.9.18), art. 4

Type de financement / Statut du bénéficiaire	Salarié	Non salarié	Agent Public	Demandeur d'emploi	Particulier
Plan de développement des compétences de l'employeur	✓		✓		
CPF	✓	✓		✓	✓
CPF avec autorisation employeur			✓		
FAF ou FIFPL ...		✓			
Région / France Travail / APEC / Cap Emploi				✓	
AGEFIPH / FIPHFP (en cas de situation de handicap)	✓	✓	✓	✓	✓
Autofinancement	✓	✓	✓	✓	✓

Vous trouverez un point détaillé de la prise en charge de la formation continue dans la FAQ sur le site ou encore dans le livret : « Les financements du Bilan de Compétences ».

Infos + :

✿ En fonction de ce qui a été négocié avec votre employeur, le bilan de compétences peut être effectué - tout ou partie - pendant votre temps de travail.

Si vous souhaitez qu'il soit fait en dehors de votre temps de travail, Chrysalid est aussi ouvert le samedi.

✿ Le montant d'un bilan de compétences, en cas de financement personnel, peut être déductible des impôts. Vérifiez auprès de votre Centre d'impôts pour en connaître les modalités précises.

Pour toute demande de devis, vous pouvez me contacter directement ou faire votre demande sur votre compte personnel de formation en fonction de votre situation.



LE HANDICAP

Aujourd'hui, mon objectif est de permettre à chaque personne de bénéficier d'un bilan de compétences, qu'elle soit en situation de handicap reconnu administrativement ou non.

Je m'engage donc à tout mettre en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Je suis Référente Handicap, formée auprès de l'Agefiph et RHF. J'ai donc la possibilité de contacter ce réseau pour mettre en place des systèmes de compensation pour vous permettre de bénéficier d'un bilan dans les meilleures conditions.

Dans le cas où je ne peux, malgré tout, intégrer dans le bilan les particularités propres à votre situation de handicap, je m'engage à vous orienter vers les bonnes personnes pour vous aider à trouver un organisme qui serait en mesure de vous accompagner.

Libre à vous de **ne pas** demander une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) mais je prendrai toutefois en compte vos restrictions physiques ou psychiques dans l'accompagnement pour être sûrs que votre projet professionnel soit viable.

Vous ne savez pas si vous pouvez bénéficier d'une RQTH ? Je vous propose de lire le document : Vous trouverez d'ailleurs un document synthétique relatifs au handicap : La Handicap qui reprend les différents types de handicap.

Vous y découvrirez par exemple que les troubles DYS en font partie.



QUELLES SONT LES ETAPES DE VOTRE BILAN ?

1 - L'entretien d'information préalable (gratuit) - Recueil de la demande.

Il est important de vous sentir en confiance avec votre conseiller, vous allez lui parler de vous.

Je vous reçois en entretien préalable dans **les 10 jours ouvrés maximum** après votre prise de contact, du lundi au samedi.

Déroulement :

Vous vous posez des questions sur le bilan de compétences ?

Vous ne savez pas si c'est ce dont vous avez besoin ?

Je vous propose d'échanger sur le sujet.

Contenu de l'entretien :

Lors de cet entretien, vous pourrez exposer votre demande.

Vous aurez la possibilité de poser toutes les questions que vous jugez utiles sur :

- 🦋 Le contenu du bilan
- 🦋 Les méthodes que j'utilise
- 🦋 Les modalités de réalisation
- 🦋 Les types de financements disponibles en fonction de votre situation

A l'issue de l'entretien :

Un compte-rendu vous sera transmis par mail, reprenant les éléments principaux de notre échange, de la durée envisagée du bilan et ce qu'il est convenu des suites à donner.

Modalités :

RDV Individuel.

A mon cabinet ou en visio.

Outils :

- 🦋 CV
- 🦋 Document « Fiche de renseignements avant le 1^{er} RDV » à télécharger sur mon site.
- 🦋 Reconnaissance RQTH si vous êtes en situation reconnue de handicap
- 🦋 Tout autre document que vous jugerez utile de m'apporter.
- 🦋 Remise de votre livret d'accompagnement



2 - La phase préliminaire.

Déroulement :

Lors de cette première phase, nous allons faire plus ample connaissance en posant les bases de notre collaboration.

Contenu des entretiens :

- ✿ Définir très précisément vos besoins grâce à la « Grille d'analyse partagée de la situation ».
- ✿ Déterminer le format la plus adapté à votre situation et en définir conjointement les modalités.
- ✿ Contractualiser nos engagements mutuels dans la démarche.
- ✿ Construire un calendrier prévisionnel des différentes étapes en tenant compte de vos impératifs professionnels et personnels.
- ✿ Vous remettre votre livret d'accompagnement personnalisé.

A l'issue de l'entretien :

Les bases de votre parcours seront posées, vos attentes et objectifs sont clairement définis.

Modalités :

RDV Individuel.

A mon cabinet ou en visio.

En entreprise (sous réserve du respect total de la confidentialité)

A votre domicile (me contacter)

Outils :

- ✿ CV
- ✿ Document « Fiche de renseignements avant le 1^{er} RDV » à télécharger sur mon site.
- ✿ Reconnaissance RQTH si vous êtes en situation reconnue de handicap
- ✿ Grille d'analyse partagée des besoins
- ✿ Tout autre document que vous jugerez utile de m'apporter.



3 - La phase d'investigation :

L'objectif de cette phase est de construire votre projet professionnel, d'en vérifier la pertinence et d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Déroulement :

Lors de cette deuxième phase, nous allons retracer votre parcours de manière détaillée, comprendre vos choix, mettre en exergue vos compétences.

Vous allez mettre en avant vos réalisations pour créer votre portefeuille de compétences.

Puis viendra le temps de passer des tests de personnalité, d'intérêts professionnels, ou autres en fonction de votre profil.

Contenu des entretiens :

- ✿ Retracer votre parcours professionnel : comprendre vos choix, votre situation, votre fonctionnement, vos freins, vos moteurs, vos rêves, vos doutes, vos valeurs, ce qui fait sens, ... ;
- ✿ Mettre en exergue vos compétences et vos valeurs grâce à vos « projets phares »
- ✿ Analyser vos motivations, vos intérêts personnels et professionnels grâce à des tests de personnalité et d'orientation choisis en fonction de votre profil ;
- ✿ Définir un ou plusieurs projets professionnels et de les confronter à la réalité du terrain via les « enquêtes métiers » réalisées auprès de professionnels en poste ;
- ✿ Vérifier la compatibilité entre le projet, vos contraintes, le niveau de formation, les prérequis, vos acquis, vos compétences et bien sûr le marché de l'emploi.
- ✿ Mesurer les écarts et préparer le plan d'action.
- ✿ Définir éventuellement un projet de formation, de journées d'immersion et/ou de VAE.

A l'issue des entretiens :

Vous aurez une vision globale de vos compétences déjà acquises, de votre projet professionnel, de sa compatibilité avec vos contraintes personnelles, professionnelles, votre niveau d'étude et bien sûr, le marché de l'emploi.

Modalités :

RDV Individuel.

A mon cabinet ou en visio.

En entreprise (sous réserve du respect total de la confidentialité)

A votre domicile (me contacter)

Outils :

- ✿ Livret d'accompagnement
- ✿ Fiches de réalisation
- ✿ Grille d'analyse des valeurs
- ✿ Enquêtes métiers
- ✿ Liste des sites sur lesquels trouver des informations « métiers » et « orientation »
- ✿ Tests de personnalité, d'intérêts professionnels en fonction de votre profil et/ou niveau d'études
- ✿ Tests complémentaires si projet de créer une entreprise.



4 - La phase de conclusion :

C'est le moment de vous approprier les résultats de votre bilan.

Déroulement :

Cette dernière phase vous permet d'avoir une vision synthétique des éléments qui nous ont permis d'aboutir à votre projet et le plan d'action à mettre en œuvre.

Contenu des entretiens :

Je vous remettrai votre document de synthèse dans lequel vous pourrez retrouver les éléments suivants :

- 🦋 Votre parcours professionnel
- 🦋 Votre portefeuille de compétences (avec mise à jour éventuelle de votre CV)
- 🦋 Les résultats détaillés de vos tests
- 🦋 Le plan d'action de votre projet :
 - étapes,
 - marché de l'emploi,
 - formation, VAE,
 - ... ;

A l'issue des entretiens :

Toutes les informations relatives à votre projet professionnel vous sont transmises.

Vous serez également amené à répondre à l'enquête de satisfaction dite « à chaud » (processus d'amélioration continue) et d'émettre un avis sur la plateforme du CPF si tel était votre financement.

Modalités :

RDV Individuel :

A mon cabinet ou en visio.

En entreprise (sous réserve du respect total de la confidentialité)

A votre domicile (me contacter)

Outils :

- 🦋 Document de synthèse
- 🦋 Cahier des charges
- 🦋 Fiches métiers
- 🦋 Référentiels formations
- 🦋 Marché de l'emploi
- 🦋 « Enquête à chaud »



5 - L'entretien post-bilan.

6 mois après le terme de votre bilan, nous nous rencontrons à nouveau pour faire un point.

Déroulement :

Ce dernier entretien d'une heure, pris en charge dans le cadre de votre bilan, nous permet de faire le point.

Contenu des entretiens :

Nous faisons le point sur :

-  L'état d'avancement de votre projet
-  Les freins éventuels
-  Votre motivation pour aller jusqu'au terme de votre projet
-  La nécessité d'ajuster les actions à mener le cas échéant.

A l'issue des entretiens :

Vous serez également amené à répondre à l'enquête de satisfaction dite « à froid » (processus d'amélioration continue).

Modalités :

RDV Individuel :

A mon cabinet ou en visio.

En entreprise (sous réserve du respect total de la confidentialité)

Outils :

-  Document de synthèse
-  Enquête « à froid »

Points forts de Chrysalid :

Vous serez accompagné par une consultante expérimentée dans les domaines du bilan, du recrutement, de l'orientation, de la formation continue, de la VAE et du coaching.

Qu'il s'agisse du secteur privé ou public, vous pourrez vous appuyer sur son expérience.

Je reste joignable entre chacun de nos RDV.



QUELLE EST LA DUREE ET LE COUT DE VOTRE BILAN ?

Votre bilan peut être effectué **pendant votre temps de travail ou en dehors de votre temps de travail** – en **présentiel et/ou à distance**.

Chrysalid est ouverte **du lundi au samedi inclus** pour vous permettre de travailler sur votre projet en toute sérénité.

	Bilan « Précision »	Bilan « Essentiel »	Bilan « Premium »
		<i>J'ai déjà un projet professionnel et je souhaite le conforter.</i>	<i>Je souhaite affiner ou définir mon projet professionnel.</i>
D	14 h	20 h	24 h
Nombre et durée des séances en moyenne	2 * 3 h	3 * 3 h	4 * 3 h
	3 * 2 h	5 * 2 h	5 * 2 h
	2 * 1 h	1 * 1 h	2 * 1 h
Durée de travail personnel entre 2 séances	30 mn à 1h	30 mn à 1h	30 mn à 1h
Entretien à 6 mois	1 * 1 h	1 * 1 h	1 * 1 h
Coût	1540 €	1900 €	2400 €



Où ?



- ✿ A mon cabinet
- ✿ En entreprise (dans une pièce garantissant la confidentialité des échanges)
- ✿ Par visio (un lien personnel est envoyé)
- ✿ A domicile pour les personnes en situation de handicap moteur. Pour les autres typologies de handicap, nous contacter.
- ✿ En tout autre lieu jugé utile pour la bonne réalisation de l'action (capacité plus importante - accès handicap).

Quand ?

Je vous reçois en entretien d'information préalable dans les 10 jours ouvrables maximum - **du lundi au samedi** - après la prise en compte de votre demande.

- ✿ Toute l'année
- ✿ Démarrage après un délai légal de rétractation de 14 jours
- ✿ Du Lundi au Samedi inclus
- ✿ Possibilité de travailler pendant l'horaire de repas ou en soirée en fonction de vos besoins.

CONTACT et REFERENT HANDICAP :

Christine VANDOMME



07 69 18 29 88



chrysalidcvd@gmail.com



<https://chrysalidbilan.fr>





CONTEXTE JURIDIQUE DU BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétences est régi par les articles R6313-4 à 6313-8 du Code du Travail.

Article R6313-4

Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article L. 6313-1 comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases suivantes :

- 1° Une phase préliminaire
- 2° Une phase d'investigation
- 3° Une phase de conclusions

Article R6313-5

Les employeurs ne peuvent réaliser eux-mêmes des bilans de compétences pour leurs salariés.

Faisant exécution de la législation en vigueur, Chrysalid s'engage à :

Article 6252-1 du Code du Travail.

Faire réaliser le bilan par du personnel qualifié : titulaire d'un Master et de 5 années minimum d'expérience en accompagnement individuel et/ou collectif (orientation professionnelle, validation des acquis, insertion professionnelle).

Article L6313 du Code du Travail.

Valider l'obtention de votre consentement : le refus d'un salarié de consentir à un bilan de compétences, ne constitue ni une faute, ni un motif de licenciement.

 Loi n° 2018-771 du 5.9.18 (JO du 6.9.18), art. 4 // Art. 226-13 du Code pénal
Respecter le secret professionnel.

 Article L6313-4 du Code du travail // Loi n° 2018-771 du 5.9.18 (JO du 6.9.18), art. 4
Respecter votre vie privée.

 Art. L6313-4 du Code du travail // Loi n° 2018-771 du 5.9.18 (JO du 6.9.18), art. 4
Vous restituer, et à vous seul(e), les résultats de votre bilan.

 Art. R6313-7 du Code du travail // Décret n° 2018-1330 du 28.12.18 (JO du 30.12.18), art. 2
Détruire les documents supports et de synthèse au terme de l'action.

Toutefois, les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas pendant un délai de trois ans :
-au document de synthèse dans le cas mentionné au troisième alinéa de l'article L. 6313-4 ;
-aux documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation.

Article R6313-6

Identifier spécifiquement une organisation dédiée à la réalisation de bilans de compétences.

Article R6313-8

Rédiger une convention entre l'employeur, le salarié et Chrysalid lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences mentionné au 1° de l'article L. 6312-1 ou dans le cadre d'un congé de reclassement dans les conditions prévues à l'article L. 1233-7.

 Être totalement neutre vis-à-vis du bénéficiaire.

Pour ce faire, elle s'appuiera sur des éléments mesurables (par exemple les tests et les résultats d'enquête métiers) qui permettront une analyse neutre et déontologique de chaque situation.



CERTIFICAT QUALIOPi

CERTIFICAT B05139

ICPF atteste que

CHRYSALID

NDA 32591133259 - SIREN 831340435

10, avenue Henri Matisse - Centre d'Affaires Matisse - Entrée A - Bureau 112 59300 AUNOY-LEZ-VALENCIENNES FR,

est certifié



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Au titre des catégories d'actions suivantes

- Les bilans de compétences (L.6313-1 - 2°)

Valide du 10/10/2022 au 09/10/2025 - Première émission le 10/10/2022

François GALINOU
Président



Programme de certification

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019, Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019, Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national, Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle, Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs, Arrêté du 7 décembre 2020 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance, Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation, Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail et Programme de certification Qualiopi des OPAC de ICPF dans leurs versions en vigueur.

Accréditation N° 5-0616, portée disponible sur www.cofrac.fr

123 rue Jules Guesde, 92300 Levallois-Perret, France
Certificat vérifiable sur www.certif-icpf.org

ICPF